



Mairie
de
La Tour sur Tinée
06420

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL N° 2018-08

- Pierre-Paul DANNA, Maire de la Commune de LA TOUR SUR TINEE ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; articles L2212 et suivants,
- Vu la demande de la Direction Départemental de l'Environnement et de la Gestion des Risques des Alpes Maritimes du 05 avril 2018,
- Afin d'assurer la sécurité des randonneurs suite à un glissement de terrain.

A R R E T E

Article 1 :

A compter de ce jour, le sentier de randonnée situé au « Bonnet », entre les balises 24 et 34, est formellement interdit à la circulation, dans l'attente de la réalisation des travaux de confortement.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie de La Tour et ampliation sera adressée à :

- la gendarmerie de Puget-Théniers
- la Préfecture des Alpes Maritimes
- la Direction de l'Environnement et de la Gestion des Risque
- la Direction départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative des Alpes Maritimes.
- Fédération Française Montagne Escalade.

Fait à LA TOUR SUR TINEE,

Le 06 avril 2018

Le Maire,

Pierre-Paul DANNA



L'adjoint délégué,
Jacques LUIGI